

# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

## DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

### - 2017 -

L'exercice budgétaire qui s'annonce, s'inscrit dans le prolongement des actions à la fois historiques mais aussi plus « contemporaines » qui se poursuivront ou seront mises en œuvre en 2017 et tout au long du présent mandat.

Les actions en direction des familles, des personnes âgées, des personnes en difficulté seront maintenues, parfois revisitées ou supprimées afin d'initier de nouvelles actions, de nouveaux partenariats plus en lien avec l'esprit même d'un Centre d'Action Sociale.

*Pour ne citer que quelques exemples :*

- un nouveau règlement des aides facultatives, redéfini par la commission d'action sociale du CCAS, est appliqué depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2016 et ceci afin de mieux accompagner les personnes en situation difficile.

- la signature d'une convention avec l'association AXIOM, permettant aux ronquois de bénéficier de solutions adaptées et surtout de contrats collectifs en matière de complémentaire santé, d'autonomie, de lutte contre l'isolement et maintien à domicile des personnes âgées

- o Réunion publique de présentation du dispositif à la population
- o Depuis le mois de septembre dernier, 129 rendez-vous ont été fixés avec l'association

- la valorisation de l'action sociale du CCAS auprès de la ville mais également auprès des autres acteurs, de nombreuses réunions partenariales ont été initiées afin de concrétiser en 2017 un partenariat plus formalisé.

a) Logement : dans un premier temps, avec les bailleurs : mise en place d'une « commission de prévention locative » et d'une « commission de recours ultime ».

b) action sociale : le CCAS a dû proposer en urgence un plan d'actions, face à des situations complexes, où il a été nécessaire de mobiliser tous les acteurs du territoire (ex incendie aux clairières, incivilités à Calmette). En 2017, des rencontres seront initiées de façon régulière ayant pour objectif de mobiliser les ressources du territoire (associations, travailleurs sociaux, services municipaux, bailleurs ...) autour d'une problématique identifiée (logement, santé, sécurité, précarité, insalubrité ...) afin de coordonner une réponse et des actions adaptées.

- des actions ont été menées dans le domaine de la prévention relative à la santé, la perte d'autonomie, la lutte contre l'isolement et le maintien à domicile des personnes âgées :

- a) ateliers de « remise en confiance au volant » animés par l'association WIMOOV.
- b) conférence sur la DMLA Macula

- c) conférence animée par une herboriste sur « la nature et la santé au service de notre bien être »
- d) atelier de prévention des chutes

Les résultats de l'analyse des besoins sociaux (ABS) ont mis l'accent sur la nécessité de repositionner le CCAS au cœur de l'action sociale permettant ainsi :

- a) d'évaluer les besoins et d'adapter des réponses
- b) de fixer les priorités en matière d'action sociale,
- c) de développer le travail en réseau, les rencontres partenariales sur des actions spécifiques ou échanges de pratique,
- d) de mutualiser ou déployer des actions existantes sur les communes voisines.
  - De repérer et accompagner les personnes fragilisées.
    - En développant l'offre d'information et d'accompagnement
    - En renforçant les actions de prévention (accompagnement budgétaire des familles – précarité énergétique – impayés de loyer- accès aux droits)
  - De renforcer la prévention relative à la perte d'autonomie, la lutte contre l'isolement et le maintien à domicile des personnes âgées
    - En janvier 2017, la mission des repas à domicile revient directement au CCAS. De nouveaux outils de communication vont être élaborés de façon à rester en relation avec les bénéficiaires du service et de leurs familles et, ainsi pouvoir le cas échéant proposer des actions adaptées aux problématiques identifiées.
  - D'accompagner les familles dans l'accès et le maintien dans le logement, de développer un dispositif de prévention plus large auprès des publics en situation précaire

Avant d'entrer dans le cadre budgétaire pour le prochain exercice, il est rappelé le calendrier budgétaire CCAS cadencé de la manière suivante :

- Débat d'orientation budgétaire : décembre
- Vote du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice N-1: février
- Affectation des résultats : février
- Vote du budget primitif de l'année N avec reprise des résultats de l'année antérieure : février
- Décisions modificatives en cours d'exercice (autant que de besoin)

## **I – BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

Globalement, cette section devrait avoisiner les **430 000 €** (mouvements réels) et **+/- 23 000 €** (en dépenses d'ordre) pour les immobilisations en cours d'amortissement.

**Les 430 000 €** consacrés en dépenses réelles visent principalement à :

- Assurer la rémunération et les charges sociales des personnels (deux postes permanents) pour une enveloppe de **+/- 88 000 €**.  
Conformément à la loi NOTRe, on retrouve ci-joint une présentation détaillée en matière de charges de personnel.

- Assurer la reconduction des actions en direction des personnes âgées et personnes dépendantes :
  - o Banquets séniors
  - o Escapades séniors
  - o Prestations de la semaine bleue
  - o Livraison de repas à domicile et restaurant convivial
- Garantir l'accompagnement des familles en difficulté :
  - o Coupons sport
  - o Tickets services et secours
  - o Aide à la restauration, aux ALSH, aux activités périscolaires
  - o Participation à l'AMIS
- Le maintien du partenariat avec les Associations (subventions)
- La reconduction avec les partenaires
  - o UNCCAS
  - o UDCCAS
  - o Service Juridique de Tourcoing
  - o Le CLIRPA avec Tourcoing
- En fonction des réflexions entreprises, développer de nouvelles actions ou nouveaux partenariats (exemple : mutualisation de certaines activités avec le CCAS de Tourcoing)

Le tout pour une enveloppe de +/- **342 000 €**.

## **II – BUDGET D'INVESTISSEMENT**

Il est estimé à **23 000€** par l'effet des amortissements. Pour l'instant une enveloppe prévisionnelle est prévue pour l'achat de matériels et mobiliers, subvention d'équipement (5 000 €). Une attention particulière devra être portée à cette section d'investissement dès lors où le résultat de 2016 annonce un excédent de financement de +/- 130 000 € repris en recette d'investissement lors du vote du budget primitif 2017.

## **III – EQUILIBRE BUDGETAIRE**

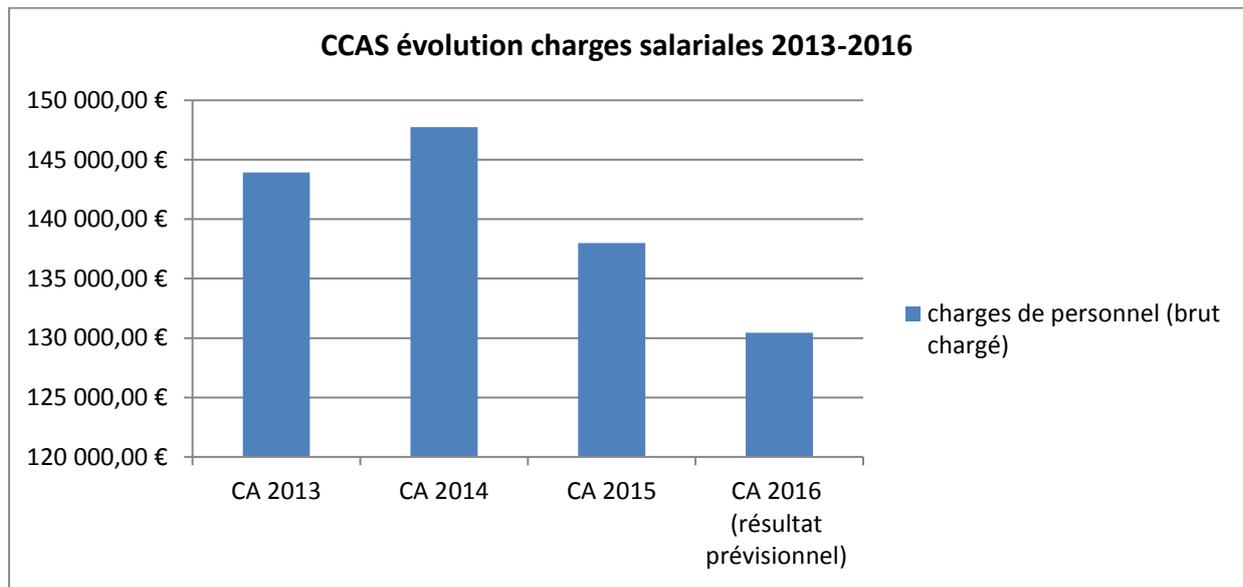
L'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement est en partie garanti par UNE SUBVENTION MUNICIPALE (entre 200 et 300 K€). Cette subvention fera l'objet d'ajustement en temps voulu, en fonction de l'excédent de fonctionnement dégagé pour l'exercice 2016 estimé à +/- 100 000 € (à la date du 8 décembre 2016). Il faudra attendre l'arrêt des comptes définitifs pour en connaître le montant précis.

Pour les autres recettes, elles sont principalement issues des produits de services (repas anciens...) pour un montant estimé à 120 000 €.

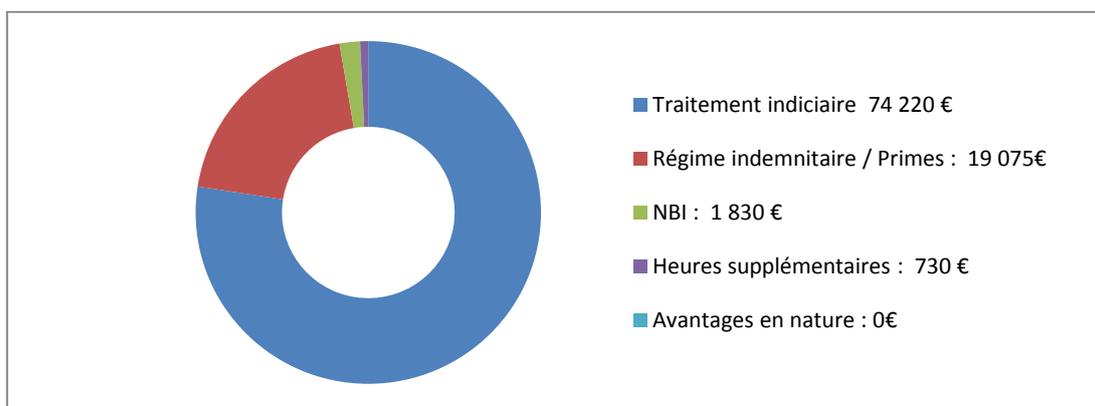
Fait le 8 décembre 2016

**PRESENTATION DETAILLEE DES CHARGES DE PERSONNEL**  
Exercices 2013-2016

<i>Charges de personnel (brut chargé)</i>	
CA 2013	143 923,00 €
CA 2014	147 754,00 €
CA 2015	138 000,00 €
CA 2016 (résultat prévisionnel)	130 440,00 €
En 2016, départ d'un agent à la retraite.	



**Focus année 2015 (éléments issus du CA 2015)**  
**Rémunérations des personnel (hors charges patronales) 95 855€**



**Temps de travail des agents du CCAS : 35h/hebdomadaire**